



16 JAN. 2014

Le Président

Monsieur Claude Emonts
Président
Union des Villes et Communes de
Wallonie asbl
Rue de l'Etoile, 14
5000 Namur

14 -01- 2014

Bruxelles, le
N/Réf. : CM/MP/db/80216

53763

Monsieur le Président,

Votre courrier relatif à la motion adoptée par le Comité directeur de la Fédération des CPAS de l'UVCW, m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Les exclusions du chômage démontrent aussi l'éloignement considérable du marché de l'emploi de certaines personnes sanctionnées et la nécessité, pour les épauler, de mettre en place un travail social multidimensionnel (lutte contre le surendettement, problème de logement, apprentissage de la langue, etc.) qui ne peut être mené que par les CPAS.

Je préfère dès lors, face à ceux qui parlent de charges pour les CPAS, envisager la question en termes d'opportunité pour les personnes exclues temporairement ou définitivement du bénéfice des allocations de chômage.

Je suis conscient que les CPAS ne pourront faire face aux futurs défis de la pauvreté que si tous les gouvernements prennent conscience de l'implication des nouvelles mesures qu'ils adoptent.

C'est pourquoi nous sommes favorables, au Mouvement Réformateur, à une objectivation de toute mission supplémentaire confiée aux CPAS, à la fois en termes d'opportunité, d'efficacité, de coûts en transferts, personnel et fonctionnement.

Par ailleurs, nous invitons les défenseurs de l'augmentation du financement du RIS à 90 % (majoré de la prise en charge des frais de personnel) à mesurer les conséquences ultimes, en ce compris budgétaires et institutionnelles, d'une telle revendication.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Charles MICHEL